



100 % inclusion des étudiants en situation de handicap

Année 2025-2026

Référents handicap IFPM : AMOROS Armelle-AW Mariame-Sandra MERIC

Présentation pré-rentrée formation AS : 27 août 2025

Les points forts de la mise en œuvre de la politique 100 % inclusion

- Développer l'accompagnement pédagogique individualisé de l'élève en situation de handicap : proposer un parcours de formation en adéquation avec ses besoins en institut de formation et en stage.
- Favoriser l'intégration des élèves en communiquant sur la notion d'intégration et de non discrimination
- Renforcer la coopération avec les partenaires du handicap public ou privé
- Renforcer la collaboration avec les terrains de stage pour proposer un parcours professionnalisant adapté
- Proposer des outils numériques en adéquation avec les besoins de l'étudiant



Les types de handicaps ?



Les types de handicaps ?

- Terme « handicap » : « on désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une limitation d'activité, permanente ou non. » *
- Le handicap moteur
- Le handicap auditif
- Le handicap visuel
- Les troubles de l'apprentissage ou troubles « dys »
- Le handicap psychique : pathologie psychiatriques
- L'autisme
- Les maladies invalidantes ou dites chroniques
- Les maladies dégénératives : principalement génétique

* Karine GROS et l'équipe du DU « Référent/référente handicap-secteur privé, fonctions publiques, secteur associatif » (UPEC), « Professionnaliser le référent handicap », édition Législatives, esf Editeur, 2020

Les référents handicap

IFPM :

- Référents handicap : Madame AMOROS Armelle, Madame MERIC Sandra, Madame AW Mariame

Referenthandicap.ifpm@chsf.fr

Missions du référent handicap :

- Analyse les situations de handicap
- Elabore le parcours de formation en collaboration avec la coordinatrice des stages et le référent du suivi pédagogique de l'élève selon le degré de confidentialité que souhaite l'élève.
- Développe les partenariats extérieurs
- Structure, coordonne et met en œuvre la politique handicap

Modalités de mise en œuvre des aménagements

➤ IFPM :

- Prendre un 1^{er} rdv avec un RHa afin d'analyser la situation et de mettre en œuvre les aménagements qui correspondent à vos besoins

Vous munir en fonction de votre situation de handicap soit de :

- Notification MDPH
- Certificat médical indiquant les aménagements nécessaires
- Bilan orthophonique de moins de deux ans
- Bilan annuel pour faire un point sur les aménagements
- Les informations d'aménagement seront transmises au référent pédagogique de l'élève par le RHa.

Projet expérimental : les ambassadeurs apprenants – Filière AS CHA

- Débuté avec la promotion IFAS CHA en janvier 2024
- Définition de l'ambassadeur apprenant :
- Apprenant en situation de formation qui s'engage de façon volontaire et agit en tant que relai et soutien entre les apprenants, l'équipe pédagogique et les référents handicap afin de participer à la promotion de la politique d'inclusion des AESH (Apprenant En Situation de Handicap).
- Les valeurs requises : Bienveillance, humilité, respect, confidentialité, engagement, esprit d'équipe, aptitude rédactionnelle.
- **L'objectif est de favoriser l'intégration et la réussite pour tous.**

Projet expérimental : les ambassadeurs apprenants – Filière AS CHA

- Les missions des ambassadeurs apprenants :
- Soutenir des AESH sous la forme de binôme entre pair: participation à la mise en place de solutions d'accompagnement : partage de prises de notes (création d'un groupe WhatsApp, le référent handicap de la filière sera le modérateur du groupe de discussion), reformulation de questions de connaissances, entre aide.
- Participer aux réunions de débriefing avec les référents handicaps
- L'engagement de l'ambassadeur sera valorisé dans l'appréciation de fin de formation.

Projet expérimental : les ambassadeurs apprenants – Filière AS CHA

- La mise en œuvre :
- 1- Appel à candidature par le référent handicap de la filière AS.
- 2- Elaboration du projet et de sa mise en œuvre
- 3- Réunion d'information avec les ambassadeurs apprenants :
- 4- Débriefing avec les ambassadeurs et les référents handicaps (1 fois par trimestre)
- 5- Evaluation du dispositif à partir d'un questionnaire de satisfaction.

Avez-vous des questions ?

Présentation d'EPNAK